



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/CP/166
4 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997
13-17 janvier 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSÉS

Recommandation de la Directrice exécutive

Assistance au Gouvernement du Maroc

Assistance proposée : 19 millions de dollars, dont
13 millions à prélever sur le budget
ordinaire et 6 millions à financer au
moyen de ressources d'origine
multilatérale et bilatérale et/ou de
ressources ordinaires

Durée du programme : 5 ans (1997-2001)

Cycle de l'assistance : Cinquième

Groupe sur la base de la décision 96/15 : B

Assistance proposée par domaines essentiels d'activité du programme (en millions de dollars des États-Unis) :

	Ressources ordinaires	Autres	Total
Santé génésique	8,0	4,5	12,5
Stratégies de population et de développement	3,0	1,0	4,0
Plaidoyer	2,0	0,5	2,5
<i>Total</i>	13,0	6,0	19,5

MAROC

Indicateurs concernant les objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement

		(Seuils)*
Pourcentage d'accouchements réalisés avec l'assistance d'un personnel qualifié (pourcentage) ¹	31,0	≥60
Taux de fréquence de la contraception (15-44 ans) (pourcentage) ²	42,0	≥55
Accès aux services de santé de base (pourcentage) ³	70,0	≥60
Taux de mortalité infantile (pour 1000) ⁴	68,0	≤50
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000) ⁵	330,0	≤100
Taux brut de scolarisation féminine au niveau primaire (pour 100) ⁶	43,3	≥75
Taux d'alphabétisme des femmes adultes (pourcentage) ⁷	27,7	≥50

* Tels qu'ils figurent dans le document DP/FPA/1996/15 et ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 96/15.

¹ OMS, Coverage of Maternal Care, troisième édition, 1993. Les données concernent la période 1983-1993.

² Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Contraceptive Use 1994, ST/ESA/SER.A/143. Les données concernent la période 1986-1993.

³ UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995. Les données concernent la période 1985-1993.

⁴ Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Population Prospects Database 1950-2050, 1994 Revision. Les données concernent 1992.

⁵ UNICEF, La situation des enfants dans le monde 1995, d'après les chiffres établis par l'OMS. Les données concernent la période 1980-1992.

⁶ Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes (VISTAT), Version 3 (sur CD-ROM), 1994, d'après les chiffres établis par l'UNESCO.

⁷ UNESCO, L'éducation pour tous : situation et tendances, 1994.

Données démographiques

Population (milliers) en 1995	27 028	Taux d'accroissement annuel de la population (pourcentage)	1,8
Population en l'an 2000 (milliers)	29 637	Zone urbaine	2,9
Taux de masculinité (pour 100 femmes)	100,2	Zone rurale	0,8
Population urbaine en pourcentage du total	48,4	Taux brut de natalité (pour 1000)	25,5
Population par groupe d'âge (en pourcentage)		Taux brut de mortalité (pour 1000)	7,1
Enfants de 0 à 14 ans	36,1	Taux net de migration (pour 1000)	0,0
Jeunes de 15 à 24 ans	21,2	Indice synthétique de fécondité par femme	3,10
Personnes âgées de plus de 60 ans	6,2	Espérance de vie à la naissance (en années)	
Femmes de 15 à 49 ans (pourcentage)	52,1	Hommes	63,9
Âge médian (années)	21,3	Femmes	67,5
Densité de la population (au km ²)	61	Deux sexes	65,7
		PNB par habitant (dollars des États-Unis, 1994)	1 150

Sources : Ces données sont tirées de la publication de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU intitulée World Population Prospects: the 1994 Revision. Les données sur le PNB par habitant sont celles du PNUD. Deux points (...) indiquent que les données correspondantes ne sont pas disponibles.

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population se propose d'appuyer un programme démographique couvrant la période 1997-2001 afin d'aider le Gouvernement du Royaume du Maroc à atteindre ses objectifs en matière de population et de développement. Le FNUAP envisage de financer le programme d'un montant de 19 millions de dollars en prélevant 13 millions de dollars sur son budget ordinaire, pour autant que ces ressources soient disponibles. Il s'emploiera à couvrir le solde de 6 millions de dollars au moyen de ressources multilatérales et bilatérales et/ou de ressources ordinaires dans la mesure du possible, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP. Ce programme représenterait le cinquième cycle d'assistance du FNUAP au Maroc.

2. Le programme proposé a été élaboré à la suite d'une mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES) entreprise en juillet 1996 en étroite coopération avec le Gouvernement, des organisations non gouvernementales (ONG), des organismes des Nations Unies et des donateurs bilatéraux. Il est conforme à la stratégie de développement social du pays pour les années 90, à sa stratégie pour la protection de l'environnement et le développement durable, à son plan de développement économique et social pour 1996-2000 qui est en cours d'élaboration, à son programme de priorités sociales et à la note de stratégie de pays qui constituent le cadre général de la coopération entre le Maroc et le système des Nations Unies pour la période 1996-2000. Le cycle de programmation proposé s'harmonise avec les activités du PNUD, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM) au Maroc. Il aura pour objectif de renforcer la coordination de plus en plus étroite établie entre tous les organismes des Nations Unies et de compléter l'oeuvre d'autres donateurs dans le pays.

3. Le but principal du programme proposé est d'aider le Gouvernement à atteindre ses objectifs en matière de population et de développement; il s'attache dans son ensemble à réduire l'écart entre le développement des zones urbaines et rurales pour ce qui est de l'accès à l'information et aux services concernant la santé génésique, y compris la planification de la famille et l'hygiène sexuelle, et à réaliser l'égalité entre les sexes dans le développement économique et social. Il vise des groupes vulnérables vivant dans 10 provinces défavorisées, auxquels seraient assurés un large éventail de services destinés à améliorer la situation des femmes, à faire baisser le taux de mortalité maternelle et néonatale, à améliorer la couverture et la qualité des soins et à développer les services de santé maternelle et infantile et de planification familiale (SMI/PF). Le programme a également pour objet de renforcer la capacité nationale de concevoir une politique démographique globale et d'en coordonner l'application, ainsi que de mettre au point un système d'information intégré.

4. Comme c'est le cas pour la totalité des activités du FNUAP, toutes les activités prévues au programme proposé seront entreprises conformément aux principes et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui ont été réaffirmés par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/128.

5. Rangé dans le groupe "B" en application de la nouvelle méthode d'allocation des ressources adoptée par le FNUAP, le Maroc est un pays à revenu moyen présentant des contrastes et un développement inégal. Malgré des progrès réels dans certains secteurs, les taux élevés de mortalité maternelle et d'analphabétisme féminin, notamment dans les zones rurales, et les disparités entre zones urbaines et rurales sont comparables à ceux du pays à faible revenu. Au Maroc, la condition des femmes se situe à un niveau peu élevé et c'est un problème auquel il faut s'attaquer à tous les échelons. La situation est encore plus grave dans les zones rurales, où la pauvreté et la perception négative qui s'attache traditionnellement au rôle des femmes s'associent à un accès limité aux services de base et à l'éducation.

6. Le taux de mortalité maternelle reste très élevé (330 décès pour 100 000 naissances vivantes) et constitue au Maroc un important problème de santé publique. Dans les hôpitaux, il est de 192 décès pour 100 000 naissances, ce qui démontre clairement l'étendue des problèmes de prestations et de gestion, en particulier dans les situations d'urgence. Cela illustre aussi le faible niveau des dépenses du secteur public (1 % du produit national brut et 34 % du montant total des dépenses de santé) ainsi que les résultats limités obtenus par le système de santé, notamment au niveau des soins de santé de base.

7. En ce qui concerne l'alphabétisation et l'éducation dans les zones rurales et parmi la population féminine, la situation est critique. Dans les zones rurales, 9 femmes sur 10 sont illettrées. À l'échelon national, le taux d'analphabétisme est beaucoup plus élevé pour les femmes (72 %) que pour les hommes (42 %). Le taux de fréquentation scolaire des enfants des zones urbaines âgés de 7 à 12 ans est de 79 % pour les filles et de 85 % pour les garçons. Dans les zones rurales, le taux de fréquentation des écoles primaires est bien plus faible et l'écart entre filles et garçons encore plus marqué (26 % et 55 %, respectivement).

8. L'indice national de fécondité a baissé, passant de 5,5 enfants par femme en 1982 à 3,1 en 1994 : cela tient à ce que les femmes sont plus âgées lorsqu'elles se marient pour la première fois (25,8 ans contre 22,2), et que le taux de fréquence de la contraception a augmenté, passant de 19 % en 1980 à plus de 40 % en 1995. Dans les zones rurales, l'indice de fécondité est beaucoup plus élevé que dans les zones urbaines. Il n'y a que 31 % des femmes qui accouchent avec l'aide d'un personnel qualifié – et 45 % seulement qui bénéficient de soins prénatals, les pourcentages correspondants étant 19 % et 28 % en zones rurales mais 80 et 79 % en zones urbaines. Les taux de mortalité des nouveaux-nés, des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans sont élevés, particulièrement en zones rurales.

Assistance antérieure du FNUAP

9. Le FNUAP a contribué à l'amélioration de la situation démographique et sanitaire du Maroc. Il a joué un rôle important en incitant les pouvoirs publics à accorder davantage de poids aux questions de population et à leur incorporation dans la planification du développement et dans la gestion de

l'environnement. Pendant le quatrième programme de pays, l'aide du FNUAP dans le domaine de la santé génésique a été axée sur l'amélioration de la qualité des services de SMI/PF et de l'accès à ces services, dans le but de réduire les indices de fécondité et les taux de mortalité maternelle et infantile, ainsi que d'accroître la fréquence de la contraception, en offrant un plus large choix de méthodes anticonceptionnelles et en incitant les femmes à avoir davantage recours aux services offerts dans ce domaine. Le FNUAP a appuyé plusieurs activités connexes des organismes publics, notamment le renforcement de la formation de sages femmes et autres prestataires de services, le développement du système national d'information sanitaire et des activités d'information, d'éducation et de communication qui lui sont liées, ainsi que l'appui au programme national de lutte contre le VIH/sida. Le quatrième programme de pays a également renforcé les activités des ONG axées sur les jeunes, les activités de communication traditionnelles et la planification familiale. Le FNUAP a contribué à l'extension des services de planification familiale dans les zones rurales de 10 provinces défavorisées.

10. Suite à la Conférence sur la population et le développement et avec l'aide du FNUAP, le Gouvernement a adopté et a commencé à mettre en oeuvre une approche de la santé génésique dans le cadre des programmes du Directeurat à la population du Ministère de la santé publique, en assignant une haute priorité aux soins de santé génésique. La stratégie du Gouvernement relative à la maternité sans risques a mis surtout l'accent sur les soins préventifs consistant en consultations prénatales et surveillance des grossesses difficiles. Cette approche n'ayant eu qu'un impact restreint, le programme a récemment été réorienté en vue de développer et de promouvoir le rôle des maternités dans la prestation et le suivi des soins d'obstétrique. Il faut toutefois s'attacher à résoudre des problèmes très répandus : manque d'équité et d'efficacité du système de santé, couverture insuffisante de la population rurale, performance insatisfaisante du système de santé publique et centralisation de la gestion. Les méthodes de formation demandent à être améliorées. Le système d'information sanitaire souffre de la multiplicité des formulaires à remplir et de l'utilisation limitée des données au niveau périphérique. Il est nécessaire de renforcer les activités relatives à la détection précoce des maladies génésiques.

11. Les activités ciblées sur les hommes et les adolescents demeurent insuffisantes et doivent être renforcées. Aucune ne vise expressément le problème de santé génésique des adolescents, si ce n'est au titre de certains programmes de l'Association marocaine de planification familiale et du Ministère de la jeunesse et des sports. Le FNUAP a appuyé les actions tendant à inclure la santé génésique et les questions relatives aux différences entre les deux sexes dans les programmes d'information, d'éducation et de communication et à améliorer les relations entre prestataires et bénéficiaires de services. Les activités d'information, d'éducation et de communication requièrent une stratégie d'exécution adaptée à l'environnement local. Les taux d'analphabétisme élevés rendent nécessaires des activités d'information très diversifiées. Un des facteurs favorisant les activités d'éducation démographique est la multiplicité des participants à la diffusion de messages,

en particulier parmi les groupes défavorisés et souvent illettrés. La plupart du temps, elles s'inscrivent dans le cadre des activités ordinaires du Gouvernement et elles sont donc dotées d'un potentiel considérable. La mission APES a proposé de procéder à une analyse de la meilleure manière d'accroître la coordination sans faire obstacle aux initiatives des divers participants aux activités d'information, d'éducation et de communication.

12. La création récente d'un ministère de la population et la remise en activité de la Commission nationale de la population à la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement offrent une réelle possibilité d'élaborer une politique démographique explicite et de coordonner efficacement le programme démographique national, dont les éléments sont actuellement dispersés entre différents services ministériels et ONG. Le Ministère de la population pourrait aussi assumer le rôle de chef de file dans l'organisation des consultations nationales nécessaires à la définition et à la mise en oeuvre progressive d'un système d'information intégré qui fournirait des données de base utilisables pour le suivi et l'évaluation des objectifs en matière de population et de développement. Les recherches, bénéficiant d'un appui du FNUAP, sur des questions dont l'étude a succédé à la Conférence internationale sur la population et le développement – famille, migrations internationales, évaluation de la contribution véritable des femmes dans les domaines économique et social, etc. – constituent une base favorable à l'ouverture d'un dialogue sur les politiques relatives à ces questions.

13. Le Fonds jouit d'un avantage comparatif technique en matière de collecte et d'analyse des données, activités nécessaires à l'inclusion d'objectifs démographiques dans les plans nationaux de développement. C'est en grande partie grâce à son assistance qu'il a été possible de préparer le Centre de recherches et d'études démographiques à devenir un organisme autonome au sein du Ministère de la population et à assurer le secrétariat technique de la Commission nationale de la population. Si le Centre est maintenant bien placé pour faciliter l'exécution du programme de pays, ses capacités techniques sont limitées. Le FNUAP continuerait donc à les renforcer. Il n'y a guère eu de coordination entre les producteurs de données et les méthodes de diffusion et les matériels d'appui à l'information sont mal adaptés et témoignent d'une décentralisation insuffisante. L'aide du FNUAP et du PNUD à la mise en place d'un réseau de services de développement durable par le Ministère de l'environnement a cependant débouché sur l'élaboration de directives qui semblent pouvoir être appliquées à la conception d'un système intégré d'information statistique. L'appui du FNUAP à l'institution d'un système de collecte de données relatives aux mariages et aux divorces permettra de disposer en permanence d'informations utilisables pour la révision du statut juridique des femmes dans la famille.

14. Au cours du quatrième programme de pays, le FNUAP a appuyé les activités de plaidoyer par l'intermédiaire du service chargé des femmes et du développement au Ministère des affaires étrangères et de la coopération multilatérale. Ce service a mobilisé l'aide de donateurs à des activités visant à relever la condition des femmes et à diffuser des informations sur leurs besoins et leur

situation réelle. Une aide directe a également été fournie à des activités connexes de plaidoyer menées par des ONG. Une coordination insuffisante entre les programmes du Gouvernement et des ONG ayant pour objet d'améliorer la condition des femmes a entraîné une répartition inégale des efforts et l'exécution d'activités essentiellement traditionnelles n'incluant guère les préoccupations des femmes dans les domaines essentiels des programmes de développement. Il faut espérer qu'en mettant en lumière les obstacles que rencontre le progrès des femmes, il sera possible d'élaborer des stratégies systématiques et intégrées pour la solution des problèmes.

Autres sources d'aide extérieure

15. L'Union européenne fournit une assistance dans les secteurs de l'éducation, de la réforme des services de santé de base, de la protection de l'environnement et des actions axées sur les jeunes et la société civile. L'Agency pour International Development des États-Unis (USAID) a été le principal donateur en matière de population; elle a appuyé le programme de planification familiale du Maroc et a privilégié une plus large scolarisation des filles dans les zones rurales. Mais l'USAID envisage de se retirer du Maroc d'ici à l'an 2000. L'éventualité de ce départ a contraint le programme de planification familiale à mettre au point une stratégie susceptible d'assurer un financement suffisant. La Banque mondiale a apporté une aide à l'élaboration du programme de priorités sociales du Gouvernement, destiné à atténuer les disparités entre villes et campagnes. La première phase de ce programme prévoit la mise en place d'une infrastructure de services d'éducation de base et d'alphabetisation, ainsi que de soins de santé primaires. Le programme de la Banque mondiale couvre 13 provinces qui sont les plus dépourvues de services de santé de base et d'éducation. Elles constituent un point de convergence des interventions de plusieurs organismes des Nations Unies, dont le FNUAP, pour les cinq prochaines années. L'assistance du FNUAP viendra compléter la mise en place de l'infrastructure financée par la Banque mondiale.

16. Le FNUAP est sur le point de devenir au Maroc le principal agent extérieur dans le domaine de la population. Il fournit une assistance tant technique que financière à l'incorporation des questions de population dans des programmes plus larges de développement durable et appui la coordination par le Gouvernement de l'assistance extérieure en matière de population. Le cinquième programme de pays est en cours d'harmonisation avec l'aide que le PNUD se propose d'apporter aux zones rurales, urbaines et péri-urbaines de 7 des 13 provinces cibles. Le programme du FNUAP sera également coordonné avec celui de l'UNICEF, qui a pour but de satisfaire aux besoins de 7 des 13 provinces en soutenant les programmes destinés à assurer un accès égal aux services de santé, à exploiter des sources d'eau potable et à améliorer la survie et la protection des femmes et enfants défavorisés. Le programme du PAM s'emploiera surtout à promouvoir la scolarisation des filles dans les zones rurales en distribuant aux parents des dons en nature dans la totalité des 13 provinces.

Programme proposé

17. Comme le Gouvernement compte exécuter des programmes de lutte contre la pauvreté dans les 13 provinces visées, le programme du FNUAP s'attachera surtout à réduire l'écart entre développement urbain et rural dans 10 provinces prioritaires en élargissant l'accès à toute une gamme d'informations et de services concernant la santé génésique et à instaurer l'égalité entre hommes et femmes dans le développement économique et social. Le programme renforcera également les moyens qu'a le pays d'appliquer une politique démographique et de concevoir un système d'information intégré. L'appui du FNUAP dans ces secteurs fortifiera encore davantage le rôle essentiel que joue le Maroc dans la coopération Sud-Sud en matière de population et de développement.

18. Santé génésique. Les interventions du FNUAP seront axées sur l'application des politiques et la prestation de services visant à réduire la mortalité maternelle et néonatale. Les activités de santé génésique se verront attribuer les deux tiers environ des ressources, sur lesquels 70 % seront réservés à des interventions directes dans 10 provinces ciblées. Dans le domaine de la santé maternelle, l'aide sera destinée à accroître les soins prénatals et à prévenir et traiter les complications liées à la grossesse et à l'accouchement. Il faut pour cela renforcer les services de soins obstétriques essentiels et d'orientation, former des prestataires de services sur les plans de la technique comme de la supervision et fournir du matériel et des médicaments essentiels. L'aide aura aussi pour objectif d'améliorer le suivi et l'évaluation afin d'améliorer la couverture et la qualité des services de santé génésique et de mieux les adapter aux besoins des utilisateurs. Compte tenu de l'expérience acquise lors de l'exécution verticale de programmes, ceux-ci seront décentralisés à l'échelon de la province après identification et analyse des problèmes rencontrés par les prestataires de services et en ayant recours au travail en équipe pour s'attaquer à la mortalité et à la morbidité maternelles.

19. Pour ce qui est des activités d'information, d'éducation et de communication en relation avec la santé génésique, le FNUAP continuera à appuyer les actions ciblées sur les prestataires et utilisateurs de services de santé génésique, y compris les hommes et les adolescents, ainsi que les animateurs des collectivités rurales particulièrement mal desservies et difficiles à atteindre. Les activités d'information, d'éducation et de communication auront pour but premier d'apprendre aux agents démographiques comment communiquer sur un plan personnel. Une aide sera apportée à la promotion de la mobilisation de la collectivité en vue de mettre en place un dispositif d'évacuation d'urgence en cas de complications au cours de l'accouchement.

20. À l'échelon national, l'assistance dans le domaine de la santé génésique sera axée sur la conception, en coopération avec l'USAID, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'UNAIDS et l'UNICEF, d'approches globales de la santé maternelle et de la planification de la famille, de la prévention et du traitement des infections de l'appareil reproducteur, y compris les maladies sexuellement transmissibles (MST) et de la prévention du VIH. Un appui spécifique et limité sera accordé à l'achat de contraceptifs et à la

mobilisation de ressources permettant de couvrir le coût croissant des contraceptifs. Les activités de mobilisation des ressources effectuées par le Gouvernement en vue de l'exécution du programme démographique national bénéficieront également d'un appui d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux par le biais de l'organisation d'une table ronde de donateurs portant sur des propositions précises.

21. On insistera davantage sur la santé génésique des adolescents en renforçant les programmes d'éducation démographique axés sur la bonne santé génésique, les rôles et l'égalité des deux sexes et la préparation à la vie active. L'aide au service chargé des femmes et du développement sera maintenue pour des activités visant à mobiliser l'appui de gouvernements, d'ONG et de donateurs à la promotion des femmes et au développement des capacités des ONG féminines.

22. Stratégies de population et de développement. Le cinquième programme de pays appuiera l'élaboration d'une politique démographique explicite et intégrée et son incorporation effective dans la stratégie nationale de développement socio-économique – en particulier la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté – en octroyant une aide à la remise en activité des commissions nationale et provinciale de la population, à la conception d'un système d'information intégré et aux recherches entreprises à l'échelon national sur des besoins qui se sont récemment manifestés au Maroc : migrations internationales, statut juridique des femmes et conception d'une approche pluridisciplinaire par exemple avec analyse des caractéristiques des deux sexes, ainsi qu'aux recherches effectuées à l'échelon provincial sur les interactions entre population et environnement, migrations internes et obstacles au renforcement de l'autonomie des femmes.

23. Plaidoyer. Le FNUAP contribuera aux activités de plaidoyer du Gouvernement qui tendent à sensibiliser la population aux problèmes des adolescents, aux questions et aux droits relevant de la santé génésique, à l'importance de la scolarisation – des filles en particulier – et à la protection de l'environnement. Ces activités impliqueront l'établissement d'un partenariat avec des journalistes de la télévision, de la radiodiffusion et de la presse écrite qui recevraient une formation appropriée. Le FNUAP agira plus particulièrement dans le domaine des disparités entre les sexes, en collaboration avec d'autres donateurs et dans le cadre du programme de priorités sociales du Gouvernement. Il appuiera les recherches socio-culturelles, avec pour objectif général d'encourager l'adoption d'attitudes positives au sujet des questions de santé génésique et la modification des comportements.

Exécution, suivi et évaluation

24. Au titre du programme proposé, le FNUAP intensifiera les efforts qu'il déploie pour optimiser l'efficacité du programme. À cette fin, il coordonnera ses activités avec celles d'autres organismes des Nations Unies et de la Banque mondiale et effectuera des activités communes ou complémentaires dans le cadre du système du Coordonnateur résident, notamment dans les provinces visées. Au niveau des politiques, la collaboration et la coordination seront orientées vers

l'incorporation des questions de population dans la formulation, la mise en oeuvre et le suivi du programme national de lutte contre la pauvreté, la promotion de la scolarisation des filles dans les zones rurales, l'amélioration de la condition des femmes et la protection de l'environnement.

25. Le programme encouragera la synergie entre différentes interventions. Cette stratégie sera favorisée par le fait que la gestion de l'ensemble du programme sera confiée au Ministère des affaires étrangères et de la coopération multilatérale et sa coordination technique au Ministère de la population, par le biais de la remise en activité des commissions nationales et locales de la population, le secrétariat étant assuré par le Centre d'études démographiques pour le développement.

26. Compte tenu de l'expérience acquise lors du quatrième cycle, durant lequel les programmes ont en majorité été exécutés avec succès par des organismes nationaux de contrepartie et la totalité des ressources allouées au programme est estimée avoir été dépensée, l'exécution par des entités nationales constituera la modalité d'exécution préférée du cinquième programme proposé. Les capacités nationales, y compris les ONG et le secteur privé, seront de plus en plus utilisées pour la mise en oeuvre du programme. À long terme, cette stratégie favorise la viabilité des programmes et leurs chances de succès.

27. Les agents d'exécution seront chargés du suivi interne de leurs activités de programme respectives, en utilisant les instruments habituels de suivi et d'évaluation du FNUAP. Un examen à mi-parcours sera effectué en 1999 avec le PNUD et l'UNICEF, dans le but d'évaluer l'état d'avancement général du programme.

28. La gestion, le suivi et l'évaluation du programme seront renforcés par les moyens suivants : a) recrutement de personnel national d'appui aux programmes et projets qui contribuera à l'exécution et au suivi des activités financées par le FNUAP; b) envoi sur le terrain par les équipes d'appui du FNUAP de missions de soutien et recrutement de consultants, sur les plans national et international, en vue de l'octroi d'une assistance technique selon que de besoin; c) formation de personnel national de projets, tant du Gouvernement que des ONG, à l'application des procédures fonctionnelles, administratives et financières du FNUAP. Les résultats du programme seront évalués en exploitant les données de base ayant servi à l'identification des 13 provinces prioritaires, ainsi que les résultats d'autres enquêtes démographiques nationales, le système statistique courant, dont l'amélioration est prévue dans le programme proposé, et le système d'information intégré qui sera mis au point dans le cadre du cinquième programme de pays.

Recommandations

29. La Directrice exécutive recommande que le Conseil d'administration approuve le programme d'assistance au Maroc décrit ci-dessus, d'un montant de 19 millions de dollars pour la période 1997-2001, 13 millions de dollars étant prélevés sur les ressources ordinaires du FNUAP, pour autant que ces ressources soient disponibles. Le FNUAP s'emploierait à couvrir le solde de 6 millions de dollars au moyen de ressources multilatérales et bilatérales et/ou de ressources ordinaires dans la mesure du possible, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP.
